DEMANDE D'ADHESION
A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Par la présente, la collectivité demande son adhésion à la compétence « Eclairage Public » développée par ENERGIE Eure-et-Loir.

LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ADHESION :

1) A réception de la présente demande, les services d'ENERGIE Eure-et-Loir rencontreront les représentants de la collectivité afin de présenter la compétence « Eclairage Public » (modalités techniques, financières …). Sur un plan général, tout contrat de maintenance ou de travaux liant la collectivité à un prestataire devra être soldé à la date d'effet de l'adhésion.
2) La collectivité assure le suivi et le contrôle de ses équipements jusqu'à la date d'effet de l'adhésion.
3) ENERGIE Eure-et-Loir réalise un recensement et un diagnostic énergétique des installations d'éclairage public. Pour sa part, la collectivité prend l'attache de son receveur dans le but de communiquer au syndicat la valeur nette comptable de ses installations.
4) A réception de ces informations, présentation de la demande au Bureau syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir.
5) En cas d'avis favorable, la collectivité se prononce par délibération sur son adhésion à la compétence.
6) Un constat contradictoire signé par la collectivité et ENERGIE Eure-et-Loir décrit les installations d'éclairage public mises à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir.

COLLECTIVITÉ : .....

.....

Affaire suivie par : M. / Mme ..... Fonction : .....

tél : ..... fax : .....

courriel : . .....

jours et heures d'ouverture de la mairie : .....

DATE D'ADHESION SOUHAITÉE : ❑ **01/01/20….** ❑ **01/07/20….**

IMPORTANT : Un délai préalable de 4 mois minimum s'avère nécessaire pour respecter la date d'adhésion souhaitée (temps nécessaire au recensement et au diagnostic énergétique des installations, à la récupération de la valeur comptable des ouvrages, aux prises de délibérations du syndicat puis de la collectivité).

NOMBRE DE POINTS LUMINEUX DÉDIÉS A L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : .....

NOMBRE D'ARMOIRES DE COMMANDE DÉDIÉES A L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : .....

Le Pôle Eclairage Public d'ENERGIE Eure-et-Loir demeure à votre écoute pour toute précision complémentaire. Pôle Eclairage Public Tél : 02 37 84 14 47 courriel : eclairage-public@energie28.fr	Cachet, nom et signature le Représentant de la collectivité Date :